

Ouverture de séance à 20 heures.

Présents :

BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Bernard, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SOULIER Jean-Marc, SIERPAKOWSKI Claire (par visio-conférence), SVOBODA François.

Absents excusés : P. MAUS (procuration à Jean-Marc SOULIER)

Secrétaire de séance : C. BELLONCLE.

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2021 est adopté à l'unanimité sans modification.

1 Modification des statuts de Haute Corrèze Communauté :

Monsieur le maire explique qu'il convient d'approuver la mise à jour des statuts de Haute-Corrèze Communauté. Il précise que les modifications à entériner sont en grande partie formelles et imposées par les évolutions du vocabulaire réglementaire. Ainsi, les compétences « optionnelles » deviennent des compétences « supplémentaires » et les compétences « facultatives » deviennent les « autres compétences ». Les statuts modifiés ont été joints à la note de synthèse transmise aux élus avant la réunion et sont consultables en mairie. Le maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts de Haute Corrèze Communauté.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

2 Adhésion au service commun d'instruction du droit du sol

En 2017, La commune a adhéré au service commun d'urbanisme porté par la ville d'Ussel. Par délibération du 9 décembre 2021, Haute Corrèze Communauté a opté pour la création d'un nouveau service mutualisé. Ce service assurera l'instruction des permis de construire, de démolir, d'aménager, des certificats d'urbanisme et des déclarations préalables. Le maire précise que les compétences communales ne sont pas affectées par cette nouvelle organisation, les actes et décisions demeurant délivrés par le maire au nom de la commune. Le maire propose au Conseil d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Investissements 2022 :

Avant d'étudier les projets, le maire précise que sont présentés ce soir les dossiers suffisamment avancés pour déposer des demandes de subvention (DETR) qui doivent être faites avant le 30 janvier. Les demandes au titre de la DETR sont limitées à 4 et doivent être prioritaires. Suite au débat les priorités sont établies comme suit :

- Réfection de voirie à Montsour
- Travaux dans le bâtiment de l'agence postale
- Réfection de diverses maçonneries
- Installation de panneaux photovoltaïques en toiture de la salle Davoine.

3 Travaux de voirie

Jean-Marc SOULIER, maire-adjoint, rappelle que les habitants ont été invités à faire connaître les besoins. La commission travaux a étudié l'ensemble des demandes et a proposé de retenir pour 2022 les travaux suivants à Montsour : VC 10 (92m), VC 38 (115m) et VC 37 (599m). Le montant des travaux est estimé à 91 500 € TTC. Le maire propose au Conseil municipal d'approuver le projet et de l'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires et notamment à demander une subvention à l'Etat au titre de la DETR (40%) et une subvention au Conseil départemental au titre du forfait voirie.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

4 Travaux dans le bâtiment de l'agence postale

Jean-Marc SOULIER, présente le projet de travaux dont l'objet est d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment. Des études préalables et un diagnostic énergétique ont été conduits de façon à ce que ce dossier soit éligible aux subventions. Il précise que des travaux de même nature seront étudiés pour l'ensemble des bâtiments communaux d'ici la fin de la mandature. Les travaux (isolation, chauffage, électricité) sont évalués à 45 600 € TTC. Le maire propose au Conseil municipal d'approuver le projet et de l'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires et notamment à demander une subvention à l'Etat au titre de la DETR (30%) et une subvention au Conseil départemental au titre du contrat de solidarité communale (30%).

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

5 Réfection de diverses maçonneries

Jean-Marc SOULIER, indique aux membres du Conseil que diverses maçonneries présentent des défauts importants (cimetière, école, mairie, monument aux morts). Il convient de les faire remettre en état. Le coût des travaux est estimé à 28 500 € TTC. Le maire propose au Conseil municipal d'approuver le projet et de l'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires et notamment à demander une subvention au titre de la DETR (30%) et une subvention du Conseil départemental au titre du contrat de solidarité communale (25%).

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

6 Panneaux photovoltaïques salle Davoine

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, présente le projet. Il s'agit d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture sud, ce qui permettrait de produire de l'électricité de façon respectueuse de l'environnement et réduirait significativement la facture d'électricité. Cette opération est estimée à 36 000 € TTC. Le maire propose au Conseil municipal d'approuver le projet et de l'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires et notamment à demander une subvention au titre de la DETR (30%) et une subvention au Conseil départemental au titre du contrat de solidarité communale.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

7 Aménagement d'un terrain multisports

Jean-Claude PAUTY, maire-adjoint, présente le projet d'aménagement de l'ancien court de tennis. Il s'agira, tout en préservant l'accès à la réserve d'eau, de créer un mini-stadium de 16m x 8m, permettant notamment de pratiquer basket, foot, hand et volley. Le montant des travaux est estimé à 76 200 € TTC. Le maire propose au Conseil municipal d'approuver le projet et de l'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires et notamment à demander une subvention à l'Agence Nationale du Sport (taux maximal 80%).

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions :

L'accord du Conseil ayant été donné pour ces diverses demandes, le maire insiste sur le fait qu'elles ne seront sans doute pas toutes satisfaites et que nous ne pourrions donc certainement pas tout réaliser en 2022.

8 QUESTIONS DIVERSES

- Avis sur le PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été arrêté par le Conseil communautaire le 9 décembre. La procédure se poursuit par la consultation des personnes morales associées, dont la commune. Le maire rappelle que le PLUi qui se substituera à la carte communale et ouvrira de nouvelles zones constructibles, tout en préservant notre patrimoine naturel et en empêchant une artificialisation excessive des sols. Il demande aux élus de valider l'avis favorable qu'il propose ainsi que les quatre demandes de modifications relatives à des situations particulières exposées dans la note de synthèse. Cet avis et les modifications demandées sont consultables en mairie.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

L'enquête publique au cours de laquelle les habitants pourront faire valoir leurs observations et demandes devrait se dérouler aux mois de mars et avril. Les dates et modalités seront annoncées sur le bulletin municipal, sur le site et par affichage. Si tout se déroule comme prévu, le PLUi devrait être applicable à l'automne.

- Commissions lien social et activité économique

Brigitte BERNAT souhaite que les commissions lien social et activité économique soient réactivées. Les élus font en effet le constat que ces deux commissions n'ont pu fonctionner correctement, en partie à cause du contexte sanitaire. Il est donc proposé de les réunir dès que possible et de réétudier leurs objectifs et mode de fonctionnement.

Clôture de la séance à 21h25.

Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 18 mars 2022.

La secrétaire de séance,



Cassandra BELLONCLE.

Le maire,



Jean-Pierre DELBÈGUE.